



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 30 octobre 2019

**Information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale
de la région Occitanie relative à l'élaboration du PLU de Saint-
Félix-de-l'Héras (34)**

n°saisine : 2019-7758
n°MRAe 2019AO158

Par courrier reçu par la DREAL le 26 juillet 2019, la commune de Saint-Félix-de-l'Héras a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet arrêté de PLU au titre des articles R104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 26 octobre 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).